

# COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

## Réunion du lundi 12 février 2024

**Président** : M. AMSELLEM Emile,

**Membres** : Mmes. NAZICAL Marie-Ange et RANSOU Virginie et MM. DIAZ Frédéric, FETOUS Lakhdar, GRESSIEN Georges, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joel,

**Assistent** : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

**Absents (es) excusés (ées)** : Mme URREGO Mariza et MM. GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo.

## ADMINISTRATIF

### **RAPPEL ENVOI DE COURRIERS**

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

**Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :**

- Le nom du club- L'objet de votre demande et les références des rencontres :

(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

**UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.**

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

**E-mail : [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com)**

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI NON UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :  
au **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER

LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),  
- TRANSFEREZ CE FICHER A [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com).

Technique : DRISS : 01.55.96.11.**43** ou HEDI : 01.55.96.11.**42**

**Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.**

Exemple 1 : équipe A /équipe B- U13- Groupe ABCD du 19/09/2023. Courrier club de .....

Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2023.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

## U7-U9

*La Commission constate que beaucoup de clubs ne renvoient pas leurs feuilles d'engagements des joueurs. Nous vous rappelons que celles-ci sont obligatoires, il s'agit d'un document officiel. Vous pouvez en avoir besoin en cas de blessures, contrôle URSAFF etc...*

*La Commission sera amenée à mettre des amendes en cas de non-réception à partir du 26/02/2024.*

## U10-U11

Courrier de RUNGIS U.S. du 05/02/2024

HAY LES ROSES C.A./RUNGIS U.S. Critérium Dép. U11-4 4 Equipes du 03/02/2024

*La Commission rappelle au club de HAY LES ROSES C.A qu'une tablette doit être présentée au club adverse avant chaque rencontre, sous peine de sanctions.*

Courrier de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB du 08/02/2024

VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB/BONNEUIL SMARNE C.S. Critérium Avenir 2 du 13/01/2024

*La Commission prend note de votre réclamation pour la dire recevable.*

*Cependant après vérification, nous confirmons que vous n'avez pas fait de connexion F.M.I pour la rencontre VILLENEUVE AFC2/BONNEUIL SMARNE C.S2.*

*La Commission maintient sa décision.*

## U12-U13

Courrier de JOINVILLE R.C. du 08/02/2024

FONTENAY S/SBOIS U.S./JOINVILLE R.C. Critérium Dép. U13-7 2 Equipes du 27/01/2024

*Pris note de la réclamation du club de JOINVILLE R.C pour la dire recevable.*

*Considérant l'inversion des rencontres non effectuées dans FOOTCLUBS.*

*Considérant les éléments apportés par club de JOINVILLE R.C, bien que contradictoires avec ceux récupérés dans FOOT2000.*

*La Commission lève l'amende de 50€.*

Courrier de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB du 08/02/2024

VILLIERS SMARNE ENT.S./VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB Critérium Dép. U13-2 4 Equipes du 27/01/2024

*La Commission prend note de votre réclamation pour la dire recevable.*

*Après vérification des connexions F.M.I, l'amende de 50€ est levée.*

## Festival U13 : 2ème tour du samedi 03/02/2023

*Les équipes des clubs qualifiées pour la finale départementale sont :*

AVENIR SPORTIF D'ORLY 2

BRY F.C. 1

CHARENTON C.A.P. 1

CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2 3

CRETEIL LUSITANOS F. US 1

JOINVILLE R.C. 1

LIMEIL BREVANNES A.J. 2

MAISONS ALFORT F.C. 2

RUNGIS U.S. 1

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1

THIAIS F.C. 3

VAL DE FONTENAY AS 1

VILLEJUIF U.S. 1

VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB 1

VINCENNOIS C.O. 2

VITRY E.S. 2